



Malus non comptabilisé, piégé pour se réassurer

Par Assu, le 17/05/2015 à 09:31

Bonjour,

Je me retourne vers vous pour m'apporter un avis clair sur ma situation actuelle.

Je vous la présente de manière chronologique :

26/06/2012 : assuré en conducteur secondaire après d'un assureur A

31/11/2013 : assuré en conducteur principal (coefficient a 0,95 depuis 06/13) toujours chez l'assureur A

23/12/2013 : sinistre que je dois prendre en responsabilité totale.

01/06/2014 : mon coefficient est bloqué à 0,95 !? Et je me suis aperçu par la suite qu'ils m'avaient appliqué un coefficient commerciale de 1.

Hier je reçois mon avis déchéance avec un coefficient de 0,9, j'ai donc effectuer des devis auprès d'autres assureurs. Un Assureur B me propose un devis que j'accepte.

J'ai envoyé un courrier en recommandé avant-hier a mon assureur A pour indiquer que je n'ai pas reçu l'avis d'échéance et que je souhaite arrêter l'assurance via la loi Châtel (courrier donc non valable, je ne le savais pas avant-hier), convaincu que l'assureur B va m'assurer, car je sortais d'un rêve avec un conseiller en agence.

Hier toujours, l'assureur B m'indique qu'il y a un problème avec le coefficient... Il doit se mettre en relation avec mon assureur actuel.

J'appelle donc directement mon Assureur A (toujours hier) pour savoir ce qu'il en est et avoir confirmation que le courrier était bidon. Elle me confirme que le courrier reçu hier matin est nul, mais qu'elle a fait le nécessaire pour une clôture amiable et que c'est trop tard. (L'avis d'échéance ne serait donc plus valable !)

Elle me précise également que si je souhaite maintenant poursuivre avec eux, ils vont recalculer un coefficient...

Je suis totalement perdu et j'ai l'impression d'être complètement piégé, quels sont les recours ?

Merci pour vos retours.

Cordialement